REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 17 mars 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale du canton de Genève et des Villes de Genève et de Meyrin

Harcèlement sexuel dans le domaine des arts vivants: analyse des dispositifs de prévention et recommandations

Comme annoncé à la fin 2021, la Ville de Genève, la commune de Meyrin ainsi que le département de la cohésion sociale (DCS) du canton de Genève se sont réunis afin d'établir un mandat d'enquête et d'analyse visant à faire la lumière sur les faits de harcèlement sexuel au sein de la compagnie de danse Alias, mais aussi à étudier les dispositifs de prévention existants dans le domaine des arts vivants. Le mandat visera de plus à proposer des recommandations sur l'amélioration et le développement de ceux-ci.

Ce mandat s'articule en trois volets distincts. Le premier fera l'objet d'une analyse de l'historique de la compagnie de danse Alias depuis sa première année de subventionnement en 1993, afin d'identifier les éléments systémiques ayant pu conduire à ce qu'une problématique de harcèlement puisse potentiellement perdurer durant de nombreuses années. L'analyse intègrera également les structures genevoises et romandes ayant soutenu et accompagné la compagnie sur cette période (subventionneurs, institutions culturelles, organisations professionnelles).

Le deuxième volet portera sur l'établissement d'un état des lieux des dispositifs existants en matière de prévention contre le harcèlement sexuel au sein de trente-cinq institutions et compagnies genevoises subventionnées dans le domaine des arts vivants (danse et théâtre).

Enfin, sur la base de ces deux premiers volets, seront proposées des recommandations en matière de conception, de développement et d'amélioration des dispositifs de prévention existants ou à mettre nouvellement en place, que ce soit par les collectivités publiques et/ou au sein des entités subventionnées.

Un mandataire spécialisé dans les questions de harcèlement

Une commission constituée de représentantes et représentants des collectivités mandantes a attribué le mandat d'analyse au Centre de compétence en matière de harcèlement de l'Institut romand de recherche et de formation sur les rapports de genre (2e Observatoire), en raison de sa solide expertise du domaine concerné, de son importante expérience dans le cadre de mandats similaires et de la compréhension du sujet dont il a fait preuve. Ce choix des trois collectivités publiques s'inscrit dans une volonté affirmée de faire évoluer les dispositifs de lutte et de prévention contre le harcèlement sexuel dans le domaine de la culture.

Le 2e Observatoire mènera de mars à juin 2022 une première phase d'analyse et d'entretiens.

Une communication portant sur les résultats de cette étude est prévue pour le mois de septembre 2022.

Pour toute information complémentaire:

- *Etat de Genève: M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de communication, T. 022 546 54 32 ou 078 674 69 95, communication-dcs@etat.ge.ch*
- *Ville de Genève: M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel du conseiller administratif, DCTN, T. 022 418 95 25 ou 079 542 66 50, felicien.mazzola@ville-ge.ch*
- *Meyrin: M. Adrien Fohrer, responsable de service communication et affaires économiques, T. 022 989 16 38 ou 079 298 85 95, adrien.fohrer@meyrin.ch*